
DÉLIBÉRATION DE20-038

L'an deux mille vingt, le vingt février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Vélines sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 7 février 2020

Présents : Cyril AMELIN, Thierry BOIDÉ, Gérard BONNAMY, Sylvie CROSSOIR, Gilbert DE MIRAS, Hélène DENOST, Philippe FAYET, Didier FOURCAUD, Michel FRICHOU, Christian GALLOT, Bernard GOYER, Thierry HERITIER, Jean-Thierry LANSADÉ, Magalie LEPLET, Marcel LESBEGUERIES, Karine LEY, Annie MAIGRE, Jean-Claude MAILLAT, Didier MOREAU, Lucette MOUTREUIL, Ghislain PANTAROTTO, Éric REY, Christian SCALIGER, Gilles TAVERSON, Yveline TESSONNEAU, Jean-Eric VIGOUROUX

Pouvoirs : Jocelyne ARSIGNY par Gérard BONNAMY, Christophe MARCETEAU par Thierry BOIDÉ

Secrétaire : Lucette MOUTREUIL

Membres en exercice : 31 Présents : 27 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 - ASSAINISSEMENT AFFERMAGE

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation du Compte de Gestion, le Conseil Communautaire :

- Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statue sur l'exécution de budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger : Néant.

Le Président

SOUS-PREFECTURE DE BERGERAC
Thierry BOIDÉ
Date de réception de l'AR: 28/02/2020
024-200034197-20200220-DE_2020_038-DE